



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite
municipalité

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté lors d'une séance tenue le 9 janvier 2024, le Règlement numéro 26-24 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, la taxe spéciale pour la mise aux normes des installations septiques, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2024;

QU'un projet de règlement a été présenté et déposé à une séance extraordinaire tenue le 8 janvier 2024;

QU'avis de motion du présent règlement a été donné à cette même séance, tenue le 8 janvier 2024;

QUE le présent règlement a été adopté à la séance de conseil du 9 janvier 2024;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gabriel-Lalemant ce 10 janvier 2024.



Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière